



## Factsheet

# Reconnaissance des diplômes professionnels étrangers des technicien.ne.s en radiologie médicale (TRM) en Suisse

Etat octobre 2024

## Situation initiale

En Suisse, la profession de « technicien(ne) en radiologie diplômé(e) » (TRM) fait partie des professions réglementées. Une profession est considérée comme réglementée lorsque l'exercice de l'activité professionnelle est lié par des dispositions légales ou administratives à la possession de qualifications professionnelles déterminées. La liste suivante, établie par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), contient les professions réglementées ainsi que les organismes de reconnaissance compétents : [Professions et activités réglementées en Suisse](#). Selon cette liste, la profession de « technicien(ne) en radiologie diplômé(e) » est considérée comme une profession réglementée et est réglée de manière uniforme au niveau cantonal. Pour les professions réglementées, une reconnaissance (équivalence) est obligatoire pour l'exercice de la profession.

De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet suivant : [reconnaissance.swiss | Home \(recognition.swiss\)](#)

## Reconnaissance des diplômes étrangers par la Croix-Rouge suisse (CRS)

La CRS est compétente pour la reconnaissance des diplômes étrangers des TRM. Un examen préliminaire obligatoire (PreCheck) est effectué pour chaque demande. Ce pré-examen est la première étape avant toute demande de reconnaissance et est gratuit. [Système de santé: reconnaître les diplômes étrangers | CRS \(redcross.ch\)](#)

L'ASTRM recommande à tous les employeurs ainsi qu'aux travailleurs titulaires d'un diplôme étranger d'obtenir la reconnaissance le plus rapidement possible afin d'éviter d'éventuels problèmes avec les autorités ou en rapport avec les rapports de travail. En 2023, l'Office fédéral de la santé publique a commencé à contrôler systématiquement la mise en œuvre de l'obligation de formation et de formation continue en radioprotection. Dans ce cadre, la gestion des institutions disposant de diplômes professionnels étrangers est également examinée.

## Combien de temps dure la procédure de reconnaissance ?

Selon la CRS, le PreCheck dure au maximum quatre semaines jusqu'à la réponse et la demande de reconnaissance proprement dite au maximum quatre mois jusqu'à la première décision. La durée dépend fortement de la capacité des demandeurs à fournir les documents requis dans leur intégralité et sous la forme adéquate.

## Mesures compensatoires

Si, contrairement à la filière de formation suisse, des lacunes importantes sont constatées dans la formation étrangère, la CRS prescrit des mesures compensatoires pour l'obtention de la reconnaissance.

Les mesures compensatoires consistent en des tests d'aptitude complémentaires, des stages d'adaptation avec ou sans formation complémentaire.

En radiologie, il peut s'agir des éléments suivants :

- ⇒ rattrapage de stages manquants (avec évaluation finale)
- ⇒ compléter les domaines de spécialisation de la médecine nucléaire et/ou de la radio-oncologie (parcours d'adaptation = théorie et pratique)
- ⇒ compléter la formation en radioprotection - bases légales suisses
- ⇒ « test d'aptitude complémentaire » pour attester des compétences (avec ou sans stage préalable).

Les coûts des mesures compensatoires sont à la charge des requérants.

### **Reconnaitances de diplômes des pays de l'UE/AELE**

Les TRM titulaires d'un diplôme spécialisé en radiologie diagnostique, radio-oncologie ou médecine nucléaire peuvent demander une reconnaissance partielle en Suisse.

Ces domaines partiels doivent correspondre entièrement au domaine partiel (radiologie diagnostique, radio-oncologie ou médecine nucléaire) du diplôme suisse de niveau école supérieure. Aucune mesure de compensation ne peut être invoquée dans ce cas. Le plan d'études cadre ES actuellement en vigueur sert de base. [OdASanté : Professions \(odasante.ch\)](http://odasante.ch)

### **Reconnaitances de diplômes du Québec (Canada)**

La Suisse a signé un accord de reconnaissance mutuelle avec la province du Québec au Canada. Les requérants de cette région peuvent demander une reconnaissance partielle de leur diplôme, tout comme les requérants des pays de l'UE/AELE.

### **Reconnaitances de diplômes de pays tiers**

Pour obtenir une reconnaissance, tous les requérants de pays tiers doivent disposer d'un diplôme de TRM correspondant au moins à la formation suisse de niveau école supérieure (ES). Cela signifie également que la formation doit être généraliste (les trois spécialisations).

Si ce n'est pas le cas, la CRS peut refuser la reconnaissance ou ordonner des mesures compensatoires permettant de combler les lacunes constatées.

### **Problématique actuelle**

En Suisse, on estime à 950 le nombre de TRM titulaires d'un diplôme étranger qui travaillent sans reconnaissance de leur diplôme. Cette affirmation se base sur une enquête menée par l'ASTRM auprès des institutions. Au total, 92 institutions ont participé à cette enquête, employant 430 TRM sans reconnaissance de diplôme. Selon les données de l'Office fédéral de la santé publique, il existe au total 400 institutions différentes qui emploient des TRM.

La raison en est que de nombreux responsables dans les hôpitaux / employeurs n'ont longtemps pas été conscients du fait qu'une reconnaissance suisse était impérative pour l'engagement d'un.e TRM avec un diplôme étranger.

Les personnes qui travaillent déjà en Suisse, et parfois depuis de nombreuses années, sans reconnaissance, doivent demander une reconnaissance de leur diplôme étranger. Pour ce faire, les

compétences de la formation antérieure à l'étranger sont formellement comparées aux compétences de la formation actuelle en Suisse. Une prise en compte de l'expérience professionnelle en Suisse est incluse dans l'évaluation de la CRS.

Autre problématique : un nombre relativement important des TRM travaillent dans des services de médecine nucléaire et de radio-oncologie et qui sont originaires de pays tiers ont un diplôme spécialisé, soit un bachelor ou un master en radio-oncologie ou en médecine nucléaire. Avec la législation actuelle, ces personnes n'ont la possibilité d'obtenir une reconnaissance suisse qu'au prix de très grands efforts (et ce, en rattrapant les deux spécialités manquantes sur le plan théorique et pratique). Il en résulte une formation supplémentaire de 1 ½ à 2 ans, alors même que les personnes concernées ne travailleront jamais dans ces spécialités. Une telle solution n'est pas appropriée.

**En raison de la forte pénurie de TRM, la Suisse a besoin de tous les TRM étrangers sans reconnaissance suisse actuellement employés en Suisse. L'absence de ces TRM entraînerait une pénurie dans les services de radiologie, de médecine nucléaire ou de radio-oncologie et un allongement massif des délais d'attente dans la chaîne de traitement. C'est pourquoi il est indispensable de prendre des mesures pour résoudre cette problématique.**

### **Mesures pour la reconnaissance des diplômes étrangers :**

Les mesures nécessaires à la reconnaissance des diplômes étrangers sont discutées et définies en collaboration avec le SBFI - Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, la CRS - Croix-Rouge suisse, l'OFSP - Office fédéral de la santé publique et l'OdASanté.